





## Pièces Justificatives

---

### L'Assuré doit communiquer à l'Assureur:

- la preuve du paiement par la carte BeoBank des prestations garanties (relevé de compte bancaire ou la facture du paiement),
- Les documents originaux matérialisant les prestations garanties : titre de transports (billets d'avion, de train ...), contrat de location (de véhicule, de séjour ou de logement...),
- Notre formulaire médical ou toute pièce administrative (acte de décès, pv de police, rapport de police ou de pompiers, rapport d'expertise de la compagnie d'assurance, ...), attestant du préjudice subi ,
- le dépôt de plainte en cas de vol dans le cadre du Préjudice Matériel Important,
- le bulletin d'inscription au Voyage Garanti et les conditions générales de vente du prestataire pour l'annulation et la facture détaillée des frais déboursés par avance au moyen de la Carte BeoBank,
- les titres de transport originaux non utilisés,
- en cas de retour anticipé, les documents prouvant votre retour ainsi que les justificatifs des dépenses,
- la facture des frais d'annulation retenus par le prestataire ou le justificatif de l'absence de remboursement,
- un document officiel précisant le lien de parenté avec la personne à l'origine de l'annulation,

## Déclaration de l'assuré

---

**Le soussigné déclare que les informations données ci-dessus sont complètes, correctes et exclusivement liées au sinistre et que les frais n'ont pas été déclarés auprès d'une autre compagnie. Par la présente, le soussigné autorise la compagnie à récupérer les frais auprès d'un tiers responsable.**

**Date + signature de l'assuré**

---

---

